



## Préavis et caution : ai-je le droit de laisser ma caution ?

Par **Io47**, le **16/11/2008** à **16:58**

Bonjour,

Voilà mon cas, qui reprend un peu ce qui a été précédemment dit.

Avec mon concubin, nous nous sommes installés dans une maison appartement (maison divisée en 2) depuis un an maintenant. L'habitat est très mal isolé (ps de fenêtres pvc ou double vitrage, humidité) et nous nous en sommes rapidement aperçu l'hiver dernier (nous avons aménagé en septembre 2007). Depuis, nous cherchons une autre location et avons trouvé depuis début novembre. L'habit sera libre pour le 7 décembre. Nous avons donc donné notre préavis et devons bien sûr respecter la règle des 3 mois de préavis. Pour le mois prochain nous allons donc devoir payer 2 loyers : celui du logement actuel et du nouveau. Pas le choix ! Pour les 2 mois à venir, nous souhaitons, par contrainte financière, laisser la caution que nous avons du verser (2 mois de loyers) pour nous éviter de payer encore 2 loyers sur 2 mois. Le logement où nous sommes passe par une agence immobilière. Il est informé de notre départ. Nous lui avons demandé s'il été possible de laisser les 2 mois de caution et il ne nous a pas donné de réponse concrète... En avons nous le droit ? L'habitat est dans tout les cas plus que correcte : nous avons retapissé des murs qui étaient tâchés de noirs quand nous sommes arrivés.. le reste est clean.

Je précise, par ailleurs, que le propriétaire n'a jamais eu l'intention d'améliorer l'habitat au niveau de l'isolation (il fait à peine 16° chez nous !!). De plus, le locataire qui vivait en dessous a tenté de tuer sa femme (les faits sont passés sur fr3 aquitaine, presse régionale). Peut-on "jouer" avec ces arguments ?

Par **ellaEdanla**, le **18/11/2008** à **16:49**

Bonjour,

je vous invite à lire ceci : [http://www.experatoo.com/locataires-locations/peux-demander-proprio-garder\\_29934\\_1.htm](http://www.experatoo.com/locataires-locations/peux-demander-proprio-garder_29934_1.htm)

je pense que vous y trouverez votre réponse.

Je reste néanmoins disponible pour tout autre renseignement complémentaire,

Cordialement.